

Mairie d'Ussel DECISION MUNICIPALE n° D20221003-091

Département de la Corrèze Service Culturel Service République Française Type Contrat de cession de spectacle Matière Domaines de compétences par thèmes - culture 8.9 Spectacle **VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT** Date Mardi 25 avril 2023 Cinéma-théâtre le Carnot Lieu **Attributaire** SEA ART

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT », produit par SEA ART, domicilié 86 Rue de l'Ecole – 77720 BREAU, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2022-2023.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT », présenté le mardi 25 avril 2023 à 20 h 30 au cinéma-théâtre Le Carnot d'Ussel.

Article 3: Le montant total de cette prestation s'élève à 3 903.50 € T.T.C.

- Montant du contrat : 2 848.50 €
- Frais de déplacement et de restauration : 1 055 € (frais non pris en charge directe)

La Ville d'Ussel prendra également en charge directe :

- 1 repas du soir le lundi 24 avril 2023
- 1 repas du midi le mardi 25 avril 2023
- 3 repas du soir le mardi 25 avril 2023
- 1 nuitée petit-déjeuner le lundi 24 avril & le mardi 25 avril 2023
- 2 nuitées petit-déjeuner le mardi 25 avril 2023

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 octobre 2022

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20221003-D20221003-091-AR Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022 Date de mise en ligne : 03/10/2022